FORMULAIRE DE REQUÊTE DU

Financement pour le renforcement des capacités du système

Généralités

Pays :	Djibouti
Période du prochain plan sectoriel de l'éducation/plan de transition de l'éducation (le cas échéant) :	SDEF 2021-2035, PAEF 2021-2025, PAEF 2026-2030
Agence de coordination :	UNICEF
Allocation maximale du SCG :	1 000 000 USD
Montant total sollicité pour le SCG (pour tous les guichets de financement) :	1 000 000 USD
Commissions de l'agent partenaire (qui s'ajoutent au montant sollicité au titre du SCG)[1] :	70 000 USD (for UNICEF) assistant technique
Commissions de l'agent partenaire (en pourcentage du montant alloué au titre du SCG)[2] :	7%
Autres sources de financement pour les activités liées au SCG : (indiquer la totalité, puis le montant par source de financement)	
Guichet de financement 1 : Renforcer la planification et l'élaboration de politiques intégrant la notion de genre pour un impact systémique	
Agent partenaire :	UNICEF
Montant sollicité pour le guichet de financement n° 1 :	368 540 USD
Date estimée de démarrage :	Mars 2026
Date estimée de clôture :	Juin 2029
Guichet de financement 2 : Mobiliser des actions et des financements coordonnés pour permettre des changements transformationnels	
Agent partenaire :	UNICEF
Montant sollicité pour le guichet de financement n° 2 :	328 145 USD
Date estimée de démarrage :	Mars 2026
Date estimée de clôture :	Décembre 2029
Guichet de financement 3 : Renforcer les capacités, adapter et apprendre pour mettre en œuvre des reformes et obtenir des résultats à l'échelle	
Agent partenaire :	UNICEF
Montant sollicité pour le guichet de financement n° 3 :	303 315 USD

[1] S'il y a plusieurs agents partenaires, indiquez les agences et les commissions correspondantes.
[2] S'il y a plusieurs agents partenaires, indiquez les agences et les pourcentages correspondants.

Date estimée de démarrage :	Mars 2026
Date estimée de clôture :	Juin 2029
Date estimée de dépôt de la requête du financement pour la transformation du système /du fonds à effet multiplicateur, le cas échéant :	N/A

Table des matières

1. Informations générales

1.1 Activités à financer

1.2 Lien des activités au Pacte de partenariat

1.3 Agent partenaire

1.4 Préparation de la requête

2. Réalisations prévues au titre de la requête

2.1 Note conceptuelle (document Word distinct)

2.2 Égalité des genres

2.3 Garanties des principes contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels

2.4 Budget

3. Dépôt

3.1 Information supplémentaire

3.2 Endossement de la requête

3.3 Signature et dépôt de la requête

Note à l'attention de l'utilisateur

1. Avant de déposer une requête, **les demandeurs sont invités à prendre connaissance des directives relatives au SCG**, qui expliquent en quoi consistent le financement ainsi que la marche à suivre pour présenter une requête. Si nécessaire, le demandeur peut contacter le responsable de l'équipe-pays au Secrétariat pour obtenir des informations supplémentaires.

 › Directives relatives à l'obtention d'un SCG

2. Les demandeurs sont invités à établir un budget pour le SCG en utilisant le modèle Excel ci-dessous et à le présenter avec ce formulaire de requête.

 › Modèle de budget pour le SCG

1. Informations générales

1.1 Activités à financer

Cochez les cases correspondant aux activités pertinentes pour lesquelles un financement est sollicité.

Guichet de financement n° 1 : Renforcer la planification et l'élaboration de politiques intégrant la notion de genre pour un impact systémique	
A. Diagnostics systémiques, élaboration du pacte de partenariat et analyses sectorielles de l'éducation	☒
B. Planification sectorielle intégrant la notion de genre, y compris la planification opérationnelle et la budgétisation	☒
C. Appui des politiques et des plans visant à recenser et traiter les multiples formes d'exclusion (planification pour les enfants handicapés, résilience du système et inclusion des enfants déplacés)	☒
D. Renforcement du diagnostic factuel des points de blocage critiques de la mise en œuvre et identification de solutions potentiellement évolutives et porteuses de transformation	☒
Guichet de financement n° 2 : Mobiliser des actions et des financements coordonnés pour permettre des changements transformationnels	
E. Renforcement de la coordination sectorielle, notamment les groupes locaux des partenaires de l'éducation, les revues sectorielles conjointes et le suivi de l'efficacité du partenariat au niveau national	☒
F. Mise en place et fonctionnement de mécanismes de financement commun	☐
G. Renforcement des processus budgétaires et collaboration avec le ministère des Finances ; identification des possibilités d'amélioration de l'équité et de l'efficacité des dépenses d'éducation, notamment les processus visant à l'égalité entre les sexes	☐
H. Réunion intersectorielle	☒
Guichet de financement n° 3 : Renforcer les capacités, adapter et apprendre pour mettre en œuvre des reformes et obtenir des résultats à l'échelle	
I. Renforcement des systèmes de données, notamment en améliorant la disponibilité et l'utilisation de données ventilées par sexe et de données sur les enfants handicapés	☒
J. Formation et soutien aux fonctionnaires et aux niveaux central et décentralisé, notamment en ce qui concerne l'utilisation des données et des éléments concrets	☒
K. Soutien à la capacité de mise en œuvre, y compris le suivi de la mise en œuvre des plans sectoriels, la prise en compte de la dimension de genre dans le secteur et l'évaluation des plans sectoriels et des politiques/programmes dans les domaines prioritaires ; évaluation de la capacité de suivi, d'évaluation et d'apprentissage, notamment l'utilisation de données probantes dans le processus politique	☒

1.2 Lien des activités au Pacte de partenariat

Cochez les cases appropriées.

A. Le pays a-t-il élaboré un Pacte de partenariat ?	Oui ☒ Non ☐
B. Ce financement soutiendra-t-il les **activités liées à l'élaboration d'un Pacte de partenariat** ?	Oui ☐ Non ☒
C. Ce financement soutiendra-t-il des **activités liées aux besoins identifiés dans le Pacte** ?	Oui ☒ Non ☐
D. Le montant sollicité est inférieur ou égal à 700 000 dollars américains et sera utilisé pour une ou toutes les activités suivantes : i) analyse sectorielle, ii) élaboration d'un plan sectoriel de l'éducation, iii) revue sectorielle conjointe.	Oui ☐ Non ☒

E. Si la réponse est non à toutes les questions ci-dessus (A-D), veuillez expliquer l'urgence des activités pour lesquelles ce financement est sollicité. Fournissez également toute information pertinente concernant les autres sources de financement qui devraient être utilisées pour le renforcement des capacités liées à l'évaluation des facteurs favorables pendant le processus du pacte.

N/A

1.3 Agent partenaire

➔ **Pièce jointe :** Le dossier de requête complet comprend le compte-rendu de la réunion du groupe local des partenaires de l'éducation durant laquelle l'agent partenaire pour le SCG a été choisi.

Veuillez décrire, en 400 mots maximum, les procédures et les processus internes de l'agent partenaire se rapportant à l'administration et au suivi du financement sollicité, ainsi que sa valeur ajoutée en ce qui concerne les aspects financiers, techniques ou autres.

L'UNICEF a adopté les normes internationales du secteur public IPSAS. En matière de gestion des fonds, l'organisation peut les mettre à la disposition du Ministère selon les procédures harmonisées de transfert de fonds (HACT), via des paiements directs, des transferts anticipés ou des remboursements. Dans le cadre du HACT, un système d'assurance qualité est en place, comprenant notamment un suivi via des contrôles financiers ponctuels, des audits et des visites programmées. UNICEF peut également contractualiser directement des assistances techniques à fournir à la contrepartie gouvernementale.

L'organisation dispose d'une section Éducation composée d'un chef de section de niveau P4, ainsi que de personnel national au niveau NOB et NOA, et d'une personne chargée du suivi administratif. Par ailleurs, pour le suivi financier, l'unité des opérations inclut un officier de finance et un P4, Représentant Adjoint d'Operations, responsables de la mise en œuvre des activités de contrôle qualité. Le personnel de la section Éducation assure la gestion programmatique des dossiers et fournit un soutien technique direct au ministère de l'Éducation et de la Formation Professionnelle (MENFOP).

Depuis 2016, UNICEF est l'agence de coordination sectorielle désignée pour l'éducation et copréside les réunions du « Groupe Local des Partenaires de l'Éducation » (GLPE), aux côtés du Secrétaire général du MENFOP. À l'échelle mondiale, l'UNICEF siège au Conseil d'administration du GPE et pilote les

orientations stratégiques et les décisions collectives du GPE dans le cadre du Forum mondial des donateurs et partenaires pour l'éducation.

1.4 Préparation de la requête

Veuillez décrire, en 600 mots maximum, la démarche suivie pour formuler la requête, les processus qui en ont découlé, ainsi que les réalisations attendues (note conceptuelle et budget), y compris les modalités de collaboration entre l'État et les partenaires de développement.

Le Schéma Directeur de l'Éducation et de la Formation (SDEF 2021-2035), le modèle de simulation financière, et le Plan d'Action Éducation et Formation (PAEF 2021-2025) ont été finalisés à la fin de 2022. Toutefois, leur élaboration a été plus longue que prévu, notamment à cause du contexte lié à la pandémie de COVID-19 et à des phénomènes tels que la sécheresse dans la Corne de l'Afrique en 2022. Ces défis ont retardé le processus, mais ont également renforcé la nécessité de disposer de cadres solides pour la réforme éducative.

En 2024, le pacte de partenariat a été conclu, et les facteurs favorables ainsi que les priorités qui en découlaient ont été intégrés dans le programme de financement pour la transformation du système éducatif (STG), en cohorte 4, avec un financement de 10 millions USD. Ce programme s'inscrit dans la continuité du projet PRODA, financé précédemment par le GPE, visant à renforcer les opportunités d'apprentissage, notamment pour les filles, dans le cadre du plan sectoriel de l'éducation.

Le premier lot de financement, la capacité du système (SCG) d'un montant de 105 530 USD, a été attribué à l'UNICEF, en tant qu'agence de mise en œuvre, pour accompagner le ministère de l'Éducation et de la Formation Professionnelle (MENFOP) dans l'analyse des facteurs favorables et le développement du pacte de partenariat. Cependant, le montant total du SCG a été réduit à 1 million USD par suite de la décision du conseil d'administration du PME en juin 2025, en raison de la crise financière mondiale. Ce financement doit continuer à soutenir les priorités identifiées dans le pacte, tant au niveau national que décentralisé.

Le mécanisme de coordination sectorielle, le "Groupe Local des Partenaires de l'Éducation" (GLPE), demeure le principal forum pour la préparation inclusive et participative de cette demande de financement. UNICEF y occupe depuis plus de dix ans le rôle de leader et d'agence de coordination. Des réunions régulières, ainsi que des rencontres avec les membres consultatifs, notamment la Banque mondiale dans le cadre du projet PRODA, ont permis de faire évoluer le processus. Une assistance technique spécifique a été sollicitée par le Secrétaire général du MENFOP, en consultation avec les membres du GLPE, pour renforcer la gestion et le suivi des activités.

En 2022, lors de la réunion du 26 janvier, il a été confirmé que l'UNICEF maintiendrait son rôle de leader pour le nouveau mandat. La première tranche du SCG, dédiée au développement du pacte de partenariat, a été attribuée en 2023, mais la finalisation de la proposition pour la tranche restante a été suspendue en raison de la priorité donnée à la sélection du partenaire pour le STG et à l'élaboration du programme complet, récemment approuvé par le Secrétariat du GPE en avril 2025.

Le processus de co-construction de la note conceptuelle, de la proposition et du budget a été réalisé en collaboration avec le MENFOP. Le premier examen rapide par le Secrétariat du GPE a eu lieu en juillet 2025. Des versions actualisées, intégrant les commentaires du GPE, ont été partagées avec les membres du GLPE pour recueillir leurs observations. La validation finale sera obtenue via une procédure de « non-objection » par email, à une date à confirmer en 2025.

Les activités principales associées à ces documents incluent : l'évaluation du PAEF 2021-2025 et la préparation du nouveau PAEF 2026-2030, la mise à jour du modèle de simulation financière, la

conception des plans sectoriels régionaux et sous-régionaux, le développement d'un modèle opérationnel de dortoirs pour les filles, ainsi que l'organisation d'un examen sectoriel annuel, d'évaluations à mi-parcours et finales du Pacte de partenariat. Par ailleurs, des mécanismes de coordination sectorielle et interministérielle, ainsi que le renforcement des capacités du personnel du MENFOP au niveau national et sous-national, restent prioritaires. La promotion du leadership féminin dans le cadre de la construction et de la transformation du système éducatif sensible au genre constitue également un axe essentiel, tous ces éléments étant détaillés dans une note conceptuelle séparée.

2. REALISATIONS PREVUES AU TITRE DE LA REQUETE

2.1 Note conceptuelle

➔Pièce jointe : Le dossier de requête complet comprend la note conceptuelle, qui fera l'objet d'un document Word distinct, préparé par l'équipe-pays sur la base des directives relatives au SCG. La note conceptuelle définit la portée des travaux et les tâches associées. Elle doit également inclure les éléments suivants : 1) les raisons d'aborder des facteurs ou des domaines favorables spécifiques, 2) la manière dont seront traités les problèmes spécifiques identifiés, 3) la manière dont les actions proposées conduiront a un renforcement des capacités du système, et 4) la preuve de l'optimisation des ressources démontrant que interventions proposées ont des chances raisonnables de réussite sur la base de données nationales, régionales ou mondiales.

La note conceptuelle doit également préciser la manière dont l'égalité des genres a été intégrée dans la conception du programme, y compris l'application systématique d'une perspective tenant compte de la dimension de genre, l'identification des principales difficultés et la conception des activités du programme dans une perspective d'égalité des sexes.

REMARQUE : Si un pacte de partenariat identifiant les domaines prioritaires guide la requête, la note conceptuelle peut exclure le point numéro 1.

Veuillez formuler ci-après toute observation sur le document joint à la requête.

La note conceptuelle présente les fondements et les objectifs d'une demande de subvention au titre du Fonds de renforcement des capacités des systèmes (SCG) à Djibouti, axée sur le renforcement du secteur de l'éducation. Elle souligne les réussites, les défis et les priorités du système éducatif djiboutien, tout en insistant sur la nécessité d'interventions ciblées pour assurer un accès équitable, un apprentissage de qualité et une gouvernance efficace.

Au cours de la dernière décennie, Djibouti a connu une croissance importante de son système éducatif, marquée par une augmentation du nombre de salles de classe, des révisions des programmes de l'enseignement de base et secondaire, et un renforcement de la formation des enseignants grâce à la création de centres spécialisés comme le CFEEF. Cependant, en dépit de ces progrès, des difficultés persistent, notamment en ce qui concerne les enfants non scolarisés et l'accès à l'éducation préscolaire, en particulier chez les filles et les populations réfugiées.

Les études de l'UNICEF, y compris l'Initiative pour les enfants non scolarisés (OOSCI) en 2019 et un diagnostic de l'éducation préscolaire en 2018, révèlent qu'environ 30 % des enfants djiboutiens ne sont toujours pas scolarisés, les filles et les enfants réfugiés étant particulièrement touchés. De plus, la plupart des enfants entrent à l'école primaire sans expérience préscolaire suffisante, ce qui entrave leur réussite, notamment en raison des barrières linguistiques puisque l'enseignement est

dispensé principalement en français, alors que beaucoup parlent d'autres langues à la maison. La préparation scolaire est limitée, en particulier dans les banlieues urbaines, ce qui compromet l'accès et la réussite scolaire.

Des rapports tels que l'Examen du système éducatif national (RESEN) de 2020 et l'évaluation du Cadre de développement du secteur de l'éducation (SDEF) 2010-2019 mettent en évidence des inégalités d'accès, en particulier pour les populations rurales, les communautés nomades, les enfants réfugiés et les enfants handicapés. La qualité de l'éducation est compromise par des mécanismes de suivi et d'évaluation inefficaces au niveau de la classe, ainsi que par une répartition inégale des enseignants, ce qui a un impact disproportionné sur les écoles rurales. La nature centralisée du système éducatif entrave les efforts de décentralisation et limite la participation active de la société civile.

Sur le plan financier, le secteur de l'éducation est confronté à des défis, comme l'indique la répartition du budget de 2018, où l'enseignement primaire a reçu 37,6 % des dépenses totales, le préscolaire seulement 2,5 %, l'enseignement secondaire et la formation professionnelle 17,3 % et l'enseignement supérieur 18,4 %. Le document souligne qu'il faut accorder une attention et des ressources ciblées pour promouvoir une éducation holistique, tenant compte des spécificités de genre, inclusive et axée sur la communauté, abordant à la fois la qualité et l'accès équitable.

La mise en œuvre du plan proposé vise à relever des défis tels que le besoin d'enseignants plus qualifiés et d'améliorer l'accès à une éducation de qualité pour les groupes vulnérables, comme les filles et les enfants handicapés.
L'application actuelle du SCG vise à s'appuyer sur les réalisations précédentes et à assurer l'intégration du genre dans l'ensemble du secteur de l'éducation, conformément à l'accord de l'IGAD.

En s'appuyant sur ces stratégies, l'UNICEF, en sa qualité d'agence de coordination du Groupe local des partenaires de l'éducation (GLPE), cherche à obtenir un financement supplémentaire du Partenariat mondial pour l'éducation (GPE). En 2019, le GPE a mobilisé 10 millions de dollars US, ainsi que des fonds supplémentaires de la Banque mondiale et de l'initiative Education Above All. Ce soutien permettra de combler les lacunes restantes dans le secteur et de renforcer une éducation inclusive de qualité.

L'approche repose sur un cadre multipartite qui implique la participation étroite des acteurs institutionnels clés, avec parmi eux les ministères en charge de l'éducation. Cette participation ne se limite pas seulement à la phase de planification, mais se poursuit également pendant l'évaluation et la mise en œuvre des projets.

Le document met en avant le principal défi pour la durabilité du plan est la méthode actuelle centralisée de gestion du secteur de l'éducation, qui limite la participation de la société civile.

Dans l'ensemble, la note conceptuelle plaide en faveur d'un investissement complet et soutenu dans le secteur de l'éducation djiboutien, axé sur un accès équitable, une qualité améliorée et une gouvernance renforcée, avec une attention particulière aux besoins des populations marginalisées et à l'intégration d'approches tenant compte des spécificités de genre. Elle vise à renforcer les systèmes existants et à promouvoir un système éducatif plus inclusif, équitable et efficace pour tous les enfants de Djibouti.

2.2 Égalité des genres

Veuillez décrire la manière dont les activités qui seront financées par le SCG soutiennent l'égalité des genres dans le secteur de l'éducation.

Le genre est intégré tout au long du SDEF 2021-2035, notamment dans le développement de l'accès à l'éducation, en particulier en zones rurales, ainsi que dans les actions en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH), le soutien à l'assainissement pour les filles, la résilience sensible au genre, la réduction des risques de catastrophe, et la prévention de la violence en milieu scolaire. Ces actions prennent en compte les enjeux liés au genre. Par ailleurs, le PAEF 2021-2025 a également placé l'égalité des sexes et l'éducation des filles en priorité, avec un engagement fort du MENFOP. Le pacte de partenariat a aussi souligné l'importance des dimensions de genre comme leviers clés pour la réforme du secteur éducatif.

Ce financement vise à soutenir une transformation du secteur de l'éducation adoptant une approche de genre à double volet. Il soutiendra les initiatives en cours, telles que l'élaboration d'une stratégie nationale pour l'éducation des filles, la gestion sensible au genre des ressources humaines au sein du MENFOP, y compris le soutien aux femmes dans des postes de direction. Il prévoit également le développement de stratégies concrètes, notamment l'élaboration d'un modèle opérationnel de dortoirs pour les filles, afin d'améliorer la transition des filles du primaire vers le collège, puis du collège au lycée dans les régions.

Les autres actions incluent la sélection proactive et la formation des enseignantes et du personnel, via diverses initiatives de renforcement des capacités, ainsi que la formation à la gestion des données sensibles au genre.

Le SCG doit continuer à renforcer la capacité pratique du personnel du MENFOP, tant au niveau national qu'infranational, dans la collecte, l'analyse et la gestion responsable des données sensibles au genre. Il s'agira également de promouvoir le leadership féminin dans le secteur, notamment par la sélection proactive de femmes pour des formations techniques et des opportunités de développement des compétences (comme prévu dans la fenêtre 3), ainsi que d'encourager une approche intersectorielle avec d'autres ministères, tels que celui de la Femme et de la Famille.

Les actions visant à intégrer la dimension de genre dans la réforme du secteur de l'éducation peuvent être concrétisées et financées via la subvention SCG, notamment par la sélection active des femmes leaders, des formations sur la gestion des données sensibles au genre (méthodologies d'échantillonnage, techniques d'analyse, visualisation, utilisation d'un langage neutre, etc.) et l'augmentation de la représentation féminine lors des missions sur le terrain.

2.3 Garanties des principes de protection contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels

Le GPE veille à ce que des garanties contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels existent dans les programmes qu'il finance. Veuillez compléter le tableau ci-dessous pour confirmer que les principes de protection contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels ont été dûment pris en compte.

Évaluation du risque de protection contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels		
La conception/les activités du programme incluent-elles la prise en compte des risques en matière de protection contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels qui peut être induit ou exacerbé par le financement du GPE ?	☐ Non ☒ Oui	*Veuillez détailler l'évaluation des risques.* *UNICEF dispose d'une politique de lutte contre les abus sexuels qui englobe à la fois des mesures de prévention (formation du personnel et des*

		partenaires) et des mécanismes de réponse (système de dépôt et de traitement des plaintes). Chaque partenaire et contractant d'UNICEF est tenu de signer une déclaration attestant de leur engagement dans la prévention des risques liés aux abus sexuels, et doit mettre en place des mécanismes appropriés pour garantir la conformité à cette politique.
Si des risques de cette nature ont été identifiés, des mesures d'atténuation sont-elles proposées ?	☒ Non ☐ Oui	*Veuillez détailler les mesures d'atténuation des risques.* *À ce jour, aucun risque spécifique n'a été identifié.*
Si ces risques ne sont pas pertinents pour le financement du GPE, une justification est nécessaire.		*Raisons pour lesquelles les risques en matière de protection contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels ne sont pas pertinent pour le financement.* *UNICEF exige la signature d'une déclaration par tous ses contractants et partenaires, attestant de la disponibilité de mécanismes efficaces de prévention et de réponse aux risques d'abus sexuels. Dans le cadre de ce financement, le prestataire de services sera également tenu de s'engager conformément à cette exigence. En ce qui concerne le personnel d'UNICEF, les règles internes en la matière restent applicables.*

2.4 Budget

➔ Pièce jointe : Le dossier de requête complet doit inclure le budget des activités pour lesquelles un financement du GPE est sollicité, préparé dans le modèle Excel du SCG (à venir) par l'équipe-pays sur la base des directives et instructions fournies dans le modèle.

Veuillez formuler ci-après toute observation sur le document joint à la requête, le cas échéant :

Comme mentionné précédemment, l'enveloppe budgétaire du SCG restante pour Djibouti a été réduite à un million de dollars américains. Le modèle de budget détaillé est joint à cette proposition afin de présenter en détails les coûts unitaires et les méthodes de calcul.

Le budget s'articule autour des guichets de financement 1, 2 et 3, conformément à la note conceptuelle. Il est solidement ancré dans l'analyse des facteurs favorables, le Pacte de Partenariat, le Schéma Directeur et le PAEF 2021-2025, qui identifient les priorités pour la réforme du secteur de l'éducation.

L'éducation pour tous, en particulier pour les groupes vulnérables tels que les filles, les habitants des zones rurales, les enfants réfugiés et les enfants handicapés, constitue un enjeu crucial. Les interventions prioritaires visent non seulement à renforcer l'accès à l'éducation, mais aussi à améliorer la qualité de l'apprentissage et la gouvernance éducative au niveau décentralisé. Cela passe par une transformation globale du système, incluant un renforcement ciblé des capacités et la sensibilisation de tous les acteurs du secteur éducatif.

Ce cadre stratégique guide également l'appui technique direct d'UNICEF, ainsi que l'engagement des expertises nécessaires. De plus, UNICEF apporte sa contribution financière propre, notamment pour soutenir la sélection et la gestion des expertises externes et continue d'assumer le rôle de coprésident des réunions du GLPE ainsi que de rédiger les procès-verbaux, de stocker tous les documents et enregistrements, etc. afin de promouvoir une gestion participative et transparente de la coordination du secteur éducatif.

3. Dépôt

3.1 Information supplémentaire

Si le groupe local des partenaires de l'éducation souhaite présenter des documents en sus de ceux qui sont exigés (voir 3.2), lesdits documents doivent être énumérés ci-dessous et joints au courriel de dépôt de la requête.

N/A

Veuillez formuler toute observation supplémentaire, le cas échéant.

N/A

3.2 Endossement de la requête

➔ **Pièce jointe :** Le dossier de requête complet comprend le compte-rendu de la réunion du groupe local des partenaires de l'éducation durant laquelle la requête de SCG a été endossée.

Afin d'assurer que la démarche suivie pour établir les activités à soutenir fait l'objet d'un consensus et que tous les membres du groupe sont dûment informés, la requête doit être approuvée par le groupe local des partenaires de l'éducation avant d'être envoyée au Secrétariat. Veuillez formuler toute observation supplémentaire ci-dessous, le cas échéant.

Les documents ont été élaborés conjointement par le ministère de l'Éducation et de la Formation Professionnelle, l'agent partenaire et l'agence de coordination, en étroite collaboration avec le secrétariat du GPE. Afin d'optimiser la qualité de la soumission, l'UNICEF, agissant au nom du MENFOP,

a partagé sa proposition principale ainsi que le budget prévisionnel avec le secrétariat du GPE pour un examen informel et recueillir des commentaires.

Une fois révisés, l'ensemble complet de la proposition, comprenant le modèle de proposition du GPE, le modèle de budget du GPE et la note conceptuelle distincte, a été partagé avec les membres du GLPE pour examen et commentaires le 7 août 2025, avant la soumission officielle de la demande de financement au GPE, prévue pour le 10 août 2025.

3.3 Signature et dépôt de la requête

Une fois que tous les éléments prévus au titre de la requête de SCG ont été préparés et que le présent formulaire a été dûment complété par l'agent partenaire, le gouvernement signe la requête et l'envoie au Secrétariat avec les pièces jointes énumérées en adressant un courriel à **gpe_grant_submission@globalpartnership.org**, avec copie à l'agence de coordination, à l'agent partenaire et au responsable de l'équipe-pays du GPE.

Liste de points à vérifier avant le dépôt du dossier

Le dossier de demande complet comprend :

- Le formulaire de requête du SCG dûment rempli (version actuelle)
- La note conceptuelle, rédigée dans un document Word distinct
- Le budget prévu pour le SCG, établi à partir du modèle Excel fourni

Et également:

- Le compte-rendu de la réunion du Groupe Local des Partenaires de l'Éducation (GLPE) durant laquelle la requête a été validée, ou,
- Les messages électroniques officiels envoyés par les coprésidents du GLPE, demandant aux membres d'examiner et d'approuver la proposition du SCG, y compris la confirmation de la « non-objection ».

Signature du représentant du ministère partenaire

Les signataires ci-après endossent la requête. (Veuillez saisir ou utiliser une signature électronique. Il n'est pas nécessaire de signer à la main et de scanner ce document).

Nom du signataire :	
Intitulé du poste/ agence :	
Courriel :	
Téléphone :	
Date :	
Signature :	

Signature du représentant de l'agence de coordination

Le signataire ci-après confirme que les partenaires connaissent et acceptent le contenu de la requête et en sont informés. (Veuillez saisir ou utiliser une signature électronique. Il n'est pas nécessaire de signer à la main et de scanner ce document).

Nom du signataire :	
Intitulé du poste/ agence :	
Courriel :	
Téléphone :	
Date :	
Signature :	

Signature du représentant de l'agent partenaire

Le signataire ci-après confirme que les partenaires connaissent et acceptent le contenu de la requête et en sont informés. (Veuillez saisir ou utiliser une signature électronique. Il n'est pas nécessaire de signer à la main et de scanner ce document).

Nom du signataire :	
Intitulé du poste/agence :	
Courriel :	
Téléphone :	
Date :	
Signature :	